

par l'intermédiaire des ONG [organisations non gouvernementales] et des organisations internationales, puis il a contribué substantiellement à la MINUAR II [Mission des Nations Unies au Rwanda], sous la direction du major-général Roméo Dallaire. Dans les semaines de massacres, le Canada a demandé à la Commission des droits de l'homme des Nations Unies d'agir. Au début de la crise rwandaise, sept Canadiens ont perdu la vie. En octobre dernier, le père Claude Simard a été assassiné dans des circonstances mystérieuses. Nous pensons qu'il compilait des informations susceptibles de nuire aux responsables des massacres. Lorsque j'étais au Rwanda, le premier ministre m'a promis un rapport sur cet assassinat. Dans les mois qui ont suivi la défaite des forces gouvernementales, le Canada s'est doté du plan d'action suivant pour mieux coordonner ses interventions. Le ministre Ouellet a approuvé une stratégie cohérente en août 1994 impliquant les efforts du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, de l'ACDI et du ministère de la Défense nationale, entre autres. Elle comporte les éléments suivants :

1. La nomination de Bernard Dussault à titre d'émissaire spécial en Afrique centrale, avec le mandat de conseiller le gouvernement et de promouvoir des solutions à un ensemble de problèmes par la voie de consultations avec les gouvernements de la région, les gouvernements donateurs et les organisations régionales;
2. La réouverture du bureau de l'ambassade du Canada à Kigali, de façon à réintroduire une présence officielle canadienne pour observer les événements au Rwanda et maintenir des contacts avec le nouveau gouvernement;
3. Faire des interventions ciblées pour obtenir un déploiement accéléré de la MINUAR;
4. Voir à ce que le retour des réfugiés, conformément à des critères reconnus, demeure une priorité pour nos actions, en s'assurant que l'ONU évite la permanence des camps en dehors du Rwanda et en incitant à l'édification de mesures de confiance;
5. Exercer des pressions sur le Zaïre pour obtenir le désarmement des milices et des militaires rwandais;
6. Contribuer au rétablissement des services essentiels à Kigali (eau, électricité, téléphone);
7. Participer à la Conférence régionale de Bujumbura sur les réfugiés.

Le Canada a été parmi les premiers à mettre l'accent sur l'aide humanitaire à l'intérieur du Rwanda plutôt que dans les camps de